

Permis de lotissement

	SPÉCIFICATION	TARIF
Lotissement		75 \$ pour le premier lot + 50 \$ par lot supplémentaire

Permis de construction

RÉSIDENTIEL	SPÉCIFICATION	TARIF
Nouvelle construction (Bâtiment principal)	Habitation unifamiliale isolée	325 \$
	Habitation de 2 logements et plus	250 \$ pour le premier logement plus 75 \$ par logement supplémentaire
	Habitation collective	250 \$ pour le premier logement plus 75 \$ par logement supplémentaire
	Maison de chambre et pension	500 \$
	Maison mobile	250 \$
Transformation, rénovation ou réparation	Habitation unifamiliale isolée	75 \$
	Habitation de 2 logements et plus	75 \$ par logement à rénover
	Habitation collective	75 \$ par logement à rénover
	Maison de chambre et pension	75 \$
	Maison mobile	75 \$
Agrandissement	Habitation unifamiliale isolée	75 \$
	Habitation de 2 logements et plus	75 \$ pour 1 logement + 75 \$ par logement supplémentaire à rénover
	Habitation collective	75 \$ pour 1 logement + 75 \$ par logement supplémentaire à rénover
	Maison de chambre et pension	75 \$
	Maison mobile	75 \$
Construction d'un bâtiment accessoire	Bâtiment accessoire	50 m ² et moins : 75 \$ 50 m ² et plus : 125 \$
	Remise à bois	25 \$
Agrandissement d'un bâtiment accessoire	Bâtiment accessoire	50 \$
	Remise à bois	Gratuit

AUTRE QUE RÉSIDENTIEL	SPÉCIFICATION	TARIF
Nouvelle construction (pour les groupes d'usages autres que résidentiels)	Bâtiment principal	325 \$ plus 1\$ par 1 m ² de superficie de plancher, jusqu'à concurrence de 3 750 \$
Transformation, rénovation ou réparation (pour les groupes d'usages autres que résidentiels)	Bâtiment du groupe d'usages commercial, récréatif, industriel, d'extraction, public, forestier, de conservation et agricole	125 \$
Agrandissement (pour les groupes d'usages autres que résidentiels)	Bâtiment du groupe d'usages commercial, récréatif, industriel, d'extraction, public, forestier, de conservation et agricole	125 \$ + 1 \$ par 1 m ² de superficie de plancher, jusqu'à concurrence de 1 900 \$
Construction d'un bâtiment accessoire (pour les groupes d'usages autres que résidentiels)	Bâtiment accessoire	125 \$ par bâtiment
Agrandissement d'un bâtiment accessoire (pour les groupes d'usages autres que résidentiels)	Bâtiment accessoire	75 \$ par bâtiment

BÂTIMENT PARTICULIER	SPÉCIFICATION	TARIF
Construction	Chalet	200 \$
	Écurie	125 \$
	Bâtiment de production acéricole	
	Abri forestier	50 \$
	Autres bâtiments non prévus par l'article 8.1 du présent règlement	50 \$
Agrandissement	Chalet	75 \$
	Écurie	
	Bâtiment de production acéricole	
	Abri forestier	Gratuit
	Autres bâtiments non prévus par l'article 8.1 du présent règlement	50 \$
Transformation, rénovation ou réparation	Chalet	75 \$
	Écurie	
	Bâtiment de production acéricole	
	Abri forestier	Gratuit
	Autres bâtiments non prévus par l'article 8.1 du présent règlement	50 \$

Certificats d'autorisation

SPÉCIFICATION	TARIF
Changement d'usage d'un terrain ou d'une construction	75 \$
Démolir un bâtiment	Aucun tarif
Déplacer un bâtiment	Bâtiment principal : 75 \$ + coût du permis de construction Bâtiment accessoire : 75 \$
Vente de garage	Gratuit
Construire, installer, déplacer ou modifier une enseigne y compris une enseigne temporaire	75 \$
Travaux sur la rive ou sur le littoral	75 \$
Aménager ou modifier un stationnement ou un espace de chargement pour un usage du groupe commercial ou du groupe industriel	75 \$
Travaux de déblai et remblai	75 \$
Abattage d'arbres	Coupe artisanale (65 m ³ et moins) : Gratuit Coupe commerciale (+ de 60 m ³) : 150 \$
Construction et usage temporaire	75 \$
Construction ou modification d'une installation septique	75 \$
Construction d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	75 \$
Usage associé	75 \$
Construction d'une piscine	50 \$

Certificats d'occupation

SPÉCIFICATION	TARIF
Certificat d'occupation	75 \$

TARIFS POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les frais exigibles pour une demande de dérogation mineure sont fixés à :

- 825 \$ pour une demande visant à régulariser une situation existante;
- 1 025 \$ pour toute autre demande.

Cette somme, requise aux fins d'analyse du dossier, n'est pas remboursable. Lorsque requis, les frais de publication des avis sont à la charge du requérant.

TARIFS POUR UNE DEMANDE D'AMENDEMENT AUX RÈGLEMENT D'URBANISME

Les frais totaux exigibles pour une demande d'amendement à la réglementation d'urbanisme sont établis 1 900 \$. Un versement de 900 \$ (non remboursable) doit être remis lors de l'enregistrement de la demande.

Lorsque requis, les frais de publication des avis sont à la charge du requérant.

TARIF POUR UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Les frais totaux exigibles pour une demande d'usage conditionnel sont de 650 \$. Un dépôt de 275 \$ non remboursable doit être remis lors de l'enregistrement de la demande.

Lorsque requis, les frais de publication des avis sont à la charge du requérant.

TARIF POUR UNE MODIFICATION À UN PERMIS ÉMIS

Les frais totaux exigibles pour une demande de modification à un permis déjà émis pour une nouvelle construction sont de 150 \$ et pour une rénovation sont de 30 \$.